

MÉMOIRE

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**dans le cadre du projet de production d'engrais à Bécancour
de IFFCO Canada**

Préparé par :  _____

Luc Vermette, ing.
Président-directeur général

Vérfié par :  _____

Pierre Bellavance, ing. M. Sc.A.
Directeur R&D



Septembre 2013
Document : 000-12-14EI-RZ-000
Révision 00

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DU GROUPE JOHNSTON-VERMETTE & PLURITEC	1
2	INTÉRÊTS PORTÉS À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE L'USINE IFFCO CANADA	1
2.1	Retombées économiques	1
2.2	Retombées technologiques	2
3	PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION DE L'USINE IFFCO CANADA	2
4	NOTRE OPINION SUR LA CONDUITE DU PROJET	4
5	NOTRE POSITION FACE À LA DEMANDE D'IFFCO CANADA POUR L'APPROBATION DU BAPE	5

Mémoire présenté au BAPE – Projet IFFCO Canada	N° document	Rév.	Page
Usine de production d'engrais à Bécancour	000-12-14IE-RZ-000	00	i

1 PRÉSENTATION DU GROUPE JOHNSTON-VERMETTE & PLURITEC

« Johnston-Vermette & Pluritec » est le regroupement de deux firmes d'ingénierie comptant environ 160 employés dans la région de la Mauricie. Nous avons des bureaux à Trois-Rivières, Shawinigan, Victoriaville, Drummondville et Montréal.

Johnston-Vermette Groupe Conseil inc., fondée en 1994, dont le siège social est situé au 6110, rue Christophe-Pélissier, à Trois-Rivières, compte 60 employés auxquels s'ajoutent des sous-traitants et des pigistes. L'entreprise est spécialisée dans les domaines industriels dont : l'énergie, les pipelines gazier, pétrolier et minier. Johnston-Vermette est actionnaire à 20 % de Pluritec depuis février 2000.

Pluritec ltée, fondée en 1972, dont le siège social est situé au 200-1100, place du Technoparc, à Trois-Rivières, regroupe 100 employés. Elle est spécialisée dans les domaines du bâtiment, du génie civil et de l'environnement. Pluritec et Johnston-Vermette sont mutuellement actionnaires l'une de l'autre à des pourcentages de 10 % et 20 % respectivement.

Nous prétendons être une force régionale importante en ingénierie industrielle et en environnement.

Issues de la région, nos sièges sociaux sont situés à Trois-Rivières.

2 INTÉRÊTS PORTÉS À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE L'USINE IFFCO CANADA

Nos intérêts sont d'ordre économique et technologique.

Depuis plusieurs années, le regroupement « JOHNSTON-VERMETTE & Pluritec » appuie le développement des entreprises du Parc industriel de Bécancour dans la réalisation de leurs projets. Plusieurs de nos employés ont travaillé à la conception et à la construction de plusieurs parties des usines présentes, dont les gazoducs d'alimentation du parc de Bécancour, permettant à nos professionnels de comprendre et de maîtriser les normes et processus d'ingénierie dans le domaine industriel, et de développer régionalement une expertise exportable sur un plan mondial. Nos expertises pourraient être mises à profit dans la réussite de ce projet.

2.1 Retombées économiques

À supposer que nos services soient retenus, les retombées économiques pour notre groupe permettraient de maintenir annuellement les emplois d'une trentaine d'employés.

Mémoire présenté au BAPE – Projet IFFCO Canada	N° document	Rév.	Page
Usine de production d'engrais à Bécancour	000-12-14IE-RZ-000	00	1

Durant la réalisation du projet, pour la partie ingénierie, nous espérons obtenir des mandats nécessitant l'embauche d'environ vingt (20) employés. Pendant la construction, ce nombre augmenterait à trente (30). Nous estimons globalement un ajout d'une vingtaine d'employés sur une période de trois (3) ans. En considérant cette perspective, l'aspect économique de ce projet devient très important pour la pérennité et voire même la croissance de notre groupe.

2.2 Retombées technologiques

Les expertises et les compétences développées à ce jour, dans les usines au Québec, font de nous un groupe stratégique. Nous avons besoin de ce genre de projet pour maintenir et voire même augmenter nos connaissances technologiques. Le projet IFFCO apporte une opportunité d'apprendre dans les procédés de production d'engrais chimique.

En effet, plusieurs des expertises et compétences développées deviennent exportables. Tout en respectant les aspects confidentiels de IFFCO Canada, de nombreuses usines, ayant des procédés semblables, pourraient alors avoir recours à nos services ailleurs dans le monde. Possiblement, au sein des propriétaires de la compagnie IFFCO Canada car c'est une coentreprise formée de Kisan International Trading FZE (KIT) de Dubai, Pacific Gateway Energy de Vancouver et d'Investissements Québec.

Force est de constater que plusieurs éléments de ce projet d'usine incluent des technologies que nous connaissons déjà telles que : la compression d'air, les procédés au gaz naturel, l'alimentation en gaz naturel par pipeline, les procédés à l'hydrogène, le bâtiment et les infrastructures civils. Ces opportunités de projet viennent renforcer nos expertises dans ces technologies.

3 PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION DE L'USINE IFFCO CANADA

Étant donné que nous, propriétaires et employés de Johnston-Vermette et Pluritec, sommes résidents de la région et que plusieurs d'entre nous pourraient travailler à l'usine ou près de cette usine, nous sommes concernés par les risques liés à l'exploitation d'une telle usine.

Nous comprenons que ce projet consiste à construire et à exploiter une usine de production d'urée à partir de gaz naturel nécessitant, dans son procédé, la production d'ammoniaque. Ce procédé produira une quantité importante de gaz à effet de serre (GES) lié à la combustion du gaz naturel, soit le NOx et le CO₂.

Nos préoccupations visent :

- Les risques de sécurité reliés aux émissions d'ammoniaque;
- L'impact environnemental des GES émis.

Nous avons, à cet effet, consulté les documents suivants :

- Le rapport d'étude n° 611020 en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale du projet IFFCO réalisé par SNC-Lavalin;

Mémoire présenté au BAPE – Projet IFFCO Canada	N° document	Rév.	Page
Usine de production d'engrais à Bécancour	000-12-14IE-RZ-000	00	2

- L'avis de projet n° 611020;
- Rapport principal : Projet d'usine de fabrication d'engrais, étude d'impact sur l'environnement n° 3211-14-033, février 2013.

Nous avons analysé ces documents et, après avoir constaté l'importance avec laquelle ce projet est traité, nous reconnaissons la crédibilité de ces études pour identifier les principales préoccupations et orienter la conception finale de l'usine vers des réponses réduisant les effets d'une telle installation industrielle. Cependant, nous avons quelques commentaires.

Les risques reliés à l'ammoniaque

Nous faisons confiance aux experts dans le domaine pour statuer si les risques de sécurité reliés à l'ammoniaque sont acceptables.

Mais, nous nous permettons de soulever que l'ammoniaque est le seul élément chimique industriel qui sera nouveau pour les habitants et les travailleurs de la région. Ce produit chimique est absent des émissions actuelles des entreprises situées dans le parc de Bécancour. Nous suggérons de planifier des séances d'information pour le public, et que les travailleurs et les sous-traitants, comme nous, puissent obtenir de la formation sur les risques associés à ce gaz dangereux.

L'impact environnemental

L'étude d'impact de SNC-Lavalin présente tous les aspects importants du projet et fournit une mine de renseignements sur les impacts potentiels de la présence du projet dans le parc de Bécancour.

L'analyse des impacts de l'usine, tel que présenté dans l'étude d'impact de SNC-Lavalin, au niveau des rejets liquides et solides démontre très bien le contrôle des émissions et indique que ces émissions additionnelles ne posent aucun problème dans le Parc industriel de Bécancour.

Les normes de sécurité à l'exploitation et à l'entretien préventif doivent cependant être rigoureusement observées pour ce qui touche l'ammoniaque. La dangerosité élevée de ce produit, autant pour les travailleurs que la population, appelle à la prudence et au respect strict des critères de sécurité établis. Les dangers restent cependant locaux et ne dépassent pas la région immédiate autour de l'usine.

Les dangers démontrés dans une liste d'accidents présentés au tableau 8.10 de l'étude d'impact de SNC-Lavalin, qui ciblent en particulier les travailleurs de l'usine, méritent une attention particulière dans les procédures à établir d'opération et les équipements de sécurité.

Les rejets atmosphériques en ammoniaque ne présentent pas de problématique importante dans une opération en contrôle de l'usine, tel qu'établi dans l'étude d'impact. En ce qui concerne les rejets atmosphériques des autres principaux produits tels que le SO₂, NO₂, CO et PM, les études de dispersion atmosphérique effectuées avec les bons modèles de dispersion dans l'étude d'impact, présentent des résultats acceptables pour ce type d'entreprise dans un parc industriel selon les critères établis dans le RAA, tel que montré au tableau 7.1 de l'étude d'impact.

Mémoire présenté au BAPE – Projet IFFCO Canada	N° document	Rév.	Page
Usine de production d'engrais à Bécancour	000-12-14IE-RZ-000	00	3

Malgré les grands efforts de IFFCO à développer une usine à la fine pointe des émissions réduites de rejet de CO₂, les défis importants pour IFFCO dans ce projet sont au chapitre des émissions des gaz à effet de serre, tel que démontré au chapitre 7.3.3 de l'étude. Malgré un niveau d'émission « le meilleur au Canada » et, probablement, un des meilleurs au monde pour cette nouvelle usine, « *le projet IFFCO pourrait compromettre la capacité du Québec à rencontrer les objectifs de son plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* », tel qu'énoncé à la page 7.31 de l'étude d'impact. La réduction au minimum des émissions importantes de GES de la nouvelle usine de IFFCO représente le plus gros défi de cette future usine.

Malgré les avantages économiques et socio-économiques du projet, il est important pour IFFCO de tenter de réduire au minimum l'utilisation du gaz naturel, malgré le fait que ce carburant soit le combustible fossile le moins contributeur aux émissions de GES que les autres et restera le carburant à favoriser à cette usine. L'utilisation de l'électricité pour des équipements importants tels que les compresseurs, et d'autres sources d'énergie alternative renouvelable doit être favorisée afin de réduire l'empreinte environnementale de ce projet.

L'amorce présentée à la section 2.4.4 de l'étude d'impact doit être maintenue. Le développement de projets de production d'énergie renouvelable, avec des partenaires périphériques à l'usine favorisant l'utilisation de ces énergies renouvelables provenant de la biométhanisation et de la gazéification de matières résiduelles dans le parc de Bécancour doit être soutenu. Il existe de tels projets en développement et le gouvernement du Québec favorise actuellement le développement de ces énergies au projet de IFFCO. Il apparaît tout à fait à propos de coupler le besoin de réduction de GES avec la fourniture de ces nouvelles énergies provenant des matières résiduelles afin de minimiser les émissions de GES de la future usine. Il semble que l'acceptabilité du projet pourrait être bonifiée en alliant un mode de valorisation énergétique des matières résiduelles et le développement de nouvelles entreprises ayant des taux d'émission de GES les plus faibles possibles.

4 NOTRE OPINION SUR LA CONDUITE DU PROJET

Nous reconnaissons que IFFCO Canada a les compétences pour opérer cette usine. Par contre, nous ne connaissons pas exactement l'équipe de projet qui sera mise en place pour ce projet. Nous favorisons le découpage du projet en parties facilitant la capacité plus réduite des ressources locales à travailler sur le projet.

Nous portons à votre attention que, actuellement, peu de projets de cette envergure ne sont planifiés au Québec et encore moins dans la région.

Nous recommandons qu'un pourcentage élevé des travailleurs, des entrepreneurs, des fournitures et des travaux d'ingénierie proviennent de la région de la Mauricie.

Ce projet est d'une envergure dépassant les capacités de Johnston-Vermette & Pluritec. Cependant, nous pourrions nous associer à une grande firme pour contribuer à la réussite de ce projet et ainsi rencontrer une partie des objectifs de retombées locales.

Mémoire présenté au BAPE – Projet IFFCO Canada	N° document	Rév.	Page
Usine de production d'engrais à Bécancour	000-12-14IE-RZ-000	00	4

5 NOTRE POSITION FACE À LA DEMANDE D'IFFCO CANADA POUR L'APPROBATION DU BAPE

Nous comprenons que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre, ayant pour mission de clarifier la prise de position gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Nous interprétons que c'est dans le but de maintenir une bonne qualité de vie, ici au Québec, que le BAPE analyse les projets majeurs sur les aspects environnementaux et recommande au gouvernement du Québec de favoriser ou non le projet avec ou sans les modifications qui s'imposent. Selon nous, la qualité de vie inclut, sans s'y limiter, la qualité de l'environnement et la sécurité, néanmoins, ça implique aussi d'avoir un emploi.

Il faut avoir un équilibre dans nos choix de société, s'assurer que les entreprises respectent l'environnement et opèrent de façon sécuritaire. Toutefois, il faut aussi que nos exigences soient raisonnables et ne mettent pas en péril la possibilité d'un développement économique créateur d'emplois.

Nous considérons que ce projet comporte des risques qui peuvent être balisés et acceptables pour la santé, la sécurité des travailleurs et l'environnement. L'importance de l'émission de GES identifiée dans l'étude d'impact, mérite une attention particulière afin d'abaisser au minimum ces émissions.

Tenant compte de l'ensemble des éléments soulevés, nous demandons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, d'approuver ce projet.

Mémoire présenté au BAPE – Projet IFFCO Canada	N° document	Rév.	Page
Usine de production d'engrais à Bécancour	000-12-14IE-RZ-000	00	5